



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 86300

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les recommandations exprimées dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) concernant les nouvelles mesures pour sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Afin de garantir à chaque jeune un accompagnement dans son parcours vers la vie active, le CESE souhaite faire de la « garantie jeunes », un droit. Selon lui, il serait nécessaire d'en faire d'une part un droit à l'accompagnement, assorti d'une allocation, pour tout jeune ni en emploi, ni en formation répondant aux critères et d'autre part, d'en améliorer le dispositif (en assouplissant les conditions - le droit au recommencement, la prolongation de la période d'adaptation et en évitant les carences de paiement de l'allocation). Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86300

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Travail

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 août 2015](#), page 5838

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)